

# PLAN D'ACTION

EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES  
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,  
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

2013-2016



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante :  
[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013  
ISBN 978-2-550-67454-2 (PDF)

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document  
par quelque procédé que ce soit et sa traduction,  
même partielles, sont interdites sans l'autorisation  
des Publications du Québec.



## MOT DU MINISTRE



Le Québec est riche de son territoire et de ses municipalités. De concert notamment avec les élus et les acteurs socioéconomiques, notre gouvernement met tout en œuvre pour faire fructifier cette richesse. Les stratégies que nous déployons contribuent à la qualité de la vie de la population et à l'activité économique qui sont des ingrédients essentiels à un développement cohérent et durable du territoire.

Le plan d'action 2013-2016 présente la contribution du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Il offre à nos communautés, rurales et urbaines, des moyens accrus et une plus grande marge de manœuvre pour mieux répondre à leurs besoins particuliers.

Ce faisant, le Ministère satisfait aux exigences de planification inscrites dans la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Son rôle consiste notamment à favoriser la concertation et la cohérence afin d'optimiser l'efficacité des interventions de tous les partenaires. À cet égard, le Ministère devra dresser chaque année un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie où seront présentées les réalisations des ministères et des organismes visés par la Loi.

Les collectivités se heurtent à de nouvelles réalités sur les plans démographique, socioéconomique et environnemental. Le plan d'action 2013-2016, j'en suis convaincu, leur fournira des outils qui les aideront à relever les défis des prochaines années.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Gaudreault'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

**Sylvain Gaudreault**

Ministre des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire  
et ministre des Transports

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS LE TEXTE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>2. ORIENTATION : AGIR POUR MIEUX HABITER LES TERRITOIRES</b> .....	<b>8</b>
2.1. Axe : La fierté d'appartenir à une collectivité .....	8
2.2. Axe : Les relations avec les nations autochtones .....	10
2.3. Axe : Les services de proximité .....	12
2.4. Axe : Les technologies et les services numériques .....	13
2.5. Axe : Le virage écoresponsable .....	13
2.6. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales .....	15
<b>3. ORIENTATION : AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES</b> .....	<b>17</b>
3.1. Axe : Le développement économique .....	17
3.2. Axe : Les territoires à revitaliser .....	18
3.3. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales .....	19
<b>4. ORIENTATION : AGIR EN SYNERGIE</b> .....	<b>22</b>
4.1. Axe : La capacité d'action des collectivités .....	22
4.2. Axe : La cohérence et la célérité d'action du gouvernement .....	25
4.3. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales .....	28
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
Liste des axes d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires qui interpellent plus particulièrement le ministère .....	31
<b>ANNEXE 2</b>	
Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères et organismes concernés par la Loi pour Assurer l'occupation et la vitalité des territoires .....	33
<b>ANNEXE 3</b>	
Synthèse des actions du ministère selon les orientations et les axes d'intervention .....	34
<b>ANNEXE 4</b>	
Liste des laboratoires ruraux selon les orientations et les axes d'intervention .....	37

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS LE TEXTE

<b>CAR</b>	Conférence administrative régionale
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CMQ</b>	Communauté métropolitaine de Québec
<b>CRÉ</b>	Conférence régionale des élus
<b>IHD</b>	Internet haut débit
<b>IHV</b>	Internet haute vitesse
<b>LAOVT</b>	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
<b>MAMROT</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>OBNL</b>	Organisme à but non lucratif
<b>OVT</b>	Occupation et vitalité des territoires
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNR</b>	Politique nationale de la ruralité
<b>PMAD</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>PNR</b>	Politique nationale de la ruralité
<b>SAA</b>	Secrétariat aux affaires autochtones

## 1. INTRODUCTION

En novembre 2011, le gouvernement dévoilait la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Par la même occasion, un document d'accompagnement, présentant les actions prévues de 2011 à 2013 des ministères et des organismes concernés, était rendu public.

En mai 2012, une loi-cadre a été adoptée à l'Assemblée nationale : la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (R.L.R.Q., chapitre O-1.3). Parmi les exigences de cette loi se trouve l'obligation, pour chaque ministère et organisme concerné, de rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dont celui de la subsidiarité, dans une planification pluriannuelle.

Ce plan d'action vise à répondre à cette exigence, et ce, en continuité avec les actions définies par le MAMROT dans le document d'accompagnement. Il présente de façon succincte chacune des orientations de la Stratégie, où y sont précisées les actions sous les axes d'intervention correspondants. L'annexe 1 décrit les axes qui interpellent plus particulièrement le Ministère, en fonction de ses compétences. L'annexe 2 présente les principes qui doivent guider les ministères et les organismes concernés en matière d'occupation et de vitalité des territoires. La synthèse des actions de ce plan est présentée à l'annexe 3. Finalement, l'annexe 4 dresse la liste des laboratoires ruraux qui sont soutenus par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et qui contribuent par ailleurs l'occupation et la vitalité des territoires.

Les actions exposées dans ce plan constituent le fruit du travail réalisé au sein de plusieurs directions du Ministère, lesquelles sont en relation, par ailleurs, avec des partenaires, en particulier ceux siégeant à la Table Québec-Municipalités, à la Table Québec-Régions et au Comité des partenaires de la ruralité. De plus, afin de témoigner des spécificités territoriales, les directions régionales, présentes dans chacune des régions administratives, ont collaboré à l'élaboration du plan d'action en définissant notamment des actions propres à leurs réalités, démontrant l'importance d'agir en synergie pour le développement global du territoire.

## 2. ORIENTATION : AGIR POUR MIEUX HABITER LES TERRITOIRES

Le Ministère a développé des liens privilégiés avec les élus et les intervenants territoriaux, qu'ils agissent à l'échelle locale, supralocale, régionale ou nationale, et il entend poursuivre ses efforts afin de les soutenir dans leurs différentes initiatives pour mieux habiter les territoires. Par diverses mesures, le Ministère met également tout en œuvre afin que ses interventions soient adaptées aux réalités territoriales, en recherchant l'équité entre les territoires ainsi qu'entre les collectivités.

### 2.1. Axe : La fierté d'appartenir à une collectivité

La fierté d'appartenir à sa collectivité peut inciter les citoyens à tisser des liens entre eux et à s'identifier à des valeurs ainsi qu'à des objectifs caractéristiques et propres à leur milieu de vie et à leur territoire qui peuvent devenir des vecteurs de développement. Voilà pourquoi on trouve sous cet axe des actions visant à doter les territoires habités du Québec de leviers nécessaires à la création ou au maintien d'un milieu de vie qui peut motiver une population à s'y installer et à s'y engager pour son avenir.

#### Actions

---

##### **Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR2)**

La PNR2, qui vient à échéance en mars 2014, puise d'abord et avant tout à la fierté d'appartenir à une collectivité rurale. Pour ce faire, elle soutient le développement des communautés rurales par les communautés rurales, en misant sur leur diversité et leurs particularités. Grâce à cette politique, les communautés rurales disposent de moyens d'intervention souples et adaptés totalisant 280 millions de dollars, dont 238 millions de dollars sont gérés par les municipalités régionales de comté (MRC) par l'entremise des pactes ruraux. Ceux-ci contribuent, notamment, à l'embauche d'agents de développement rural et à la réalisation de projets. Les plus belles réalisations sont soulignées annuellement par la remise des Grands Prix de la ruralité.

Par ailleurs, la PNR2 permet également de stimuler le développement de produits de spécialité dans les domaines de l'agroalimentaire, des produits forestiers ligneux (sauf le bois d'œuvre, les pâtes et papiers et le bois de chauffage) et non ligneux, et dans celui de la culture, du patrimoine et des produits artisans. Cette mesure mise sur la créativité, les savoir-faire locaux et régionaux et génère de nouvelles activités en territoire rural.

Au terme de la Politique, un bilan sera effectué.

2013-2014      Poursuite de la mise en œuvre de la PNR2

Bilan de la PNR2 terminé

Atteinte du seuil de 350 projets de produits de spécialité soutenus dans l'ensemble des régions rurales du Québec de 2007 à 2014



## **Mettre à profit les connaissances issues des laboratoires ruraux entrepris dans le cadre de la PNR2**

Les laboratoires ruraux soutenus par la PNR2 constituent des projets pilotes novateurs mis en œuvre en territoire rural, dans un domaine présentant une voie d'avenir pour les communautés. Les laboratoires soutenus abordent principalement les thématiques suivantes : la santé, l'accueil de nouvelles populations, l'agriculture de proximité, l'école communautaire, la nouvelle foresterie, la culture, l'énergie, le développement intégré des ressources, la famille, le développement durable, les technologies de l'information, les services de proximité, les nouveaux modèles de développement et la communauté entrepreneuriale. La mise en œuvre de plusieurs de ces laboratoires ruraux concourt à maintes orientations de la Stratégie et s'inscrit dans de nombreux axes, comme le présente l'annexe 4.

2013-2104 Suivi et évaluation de la mise en œuvre des laboratoires ruraux réalisés  
Stratégie de transfert des connaissances acquises

## **Élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité (PNR3)**

La PNR2 sera renouvelée à son terme. Les caractéristiques prisées de cette politique sont à la base de la réflexion qui a cours : la gestion décentralisée d'une majeure partie de l'enveloppement budgétaire et l'innovation, pour renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des collectivités rurales envers leurs territoires ainsi que leur capacité d'action. C'est d'ailleurs cette politique qui, dans sa première version en 2001, inscrivait à l'ordre du jour collectif l'importance d'occuper les territoires.

La prochaine politique continuera de prendre en compte d'importants principes d'occupation des territoires. Elle est et demeurera une politique modulée, puisqu'elle s'adresse à une portion précise du territoire québécois et qu'elle tient compte par ailleurs, de façon particulière, de la situation des municipalités dévitalisées. Elle s'appuiera fortement sur l'engagement des élus et sur la concertation. Elle interpellera également des nations autochtones vivant en milieu rural. Enfin, on cherchera à bonifier les pactes ruraux.

2013-2014 Prochaine politique nationale de la ruralité rendue publique

2014-2016 Mise en œuvre de la PNR3

## **Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales**

Le Ministère souhaite, d'une part, inciter les femmes et les jeunes à se porter candidats aux élections municipales et, d'autre part, à encourager les jeunes à aller voter. Pour ce faire, le Ministère réalise diverses interventions par l'entremise de ses directions régionales et coordonne deux instances de concertation nationales, soit la Table jeunes et démocratie municipale et la Table des partenaires femmes et politique municipale.

De plus, dans le cadre d'un plan de communication en prévision des élections municipales de novembre 2013, le Ministère a prévu la diffusion de messages notamment destinés aux jeunes et aux femmes. Le MAMROT offre également un appui à des projets concrets dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets régionaux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Celui-ci permet de soutenir, par exemple, des activités de formation, de réseautage et de mentorat concernant l'implication des femmes en politique municipale dans toutes les régions du Québec.

- |           |  |
|-----------|--|
| 2013-2014 | Collaboration à la production d'un guide d'actions régionales destiné aux forums jeunesse régionaux sur les thèmes de la participation électorale des jeunes et l'émergence de candidatures dans ce bassin de population |
| 2013-2015 | Nouveaux projets appuyés dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets régionaux en égalité  |

## 2.2. Axe : Les relations avec les nations autochtones

Les populations autochtones et non autochtones se côtoient maintenant depuis plus de quatre siècles. Aussi, le maintien de bonnes relations doit être une préoccupation constante dans un esprit de bon voisinage afin de favoriser des collaborations porteuses d'avenir. En ce sens, le Ministère, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), apporte depuis des années un soutien aux municipalités, aux MRC et aux conférences régionales des élus (CRÉ) dans les divers dossiers touchant la cohabitation et la collaboration avec les communautés autochtones. Ce soutien prend notamment la forme d'interventions ponctuelles dans des dossiers à incidence territoriale et dans la gestion des ententes intercommunautaires de services et de partenariat.

Par ailleurs, des expériences probantes de collaboration et de cohabitation entre communautés autochtones et non autochtones se déroulent un peu partout au Québec. Elles peuvent inspirer d'autres communautés. Les actions suivantes visent notamment à diffuser les bonnes pratiques et les expériences probantes.

### Actions

---

#### **Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris**

Cette entente prévoit une réforme importante de la gouvernance municipale du territoire, de manière à associer les Cris et les Jamésiens au sein d'un gouvernement régional qui succédera à la Municipalité de Baie-James (MBJ) pour la gestion de terres de la catégorie III qui en font partie, selon le régime des terres de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'entente stipule également que la gestion municipale des terres de la catégorie II de la MBJ sera confiée au gouvernement de la nation crie. Le MAMROT, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones et les autres partenaires gouvernementaux concernés, poursuivra la mise en œuvre de cette entente qui nécessitera un ensemble de mesures dont l'adoption d'une loi qui pourvoira à la réorganisation prévue.

- |           |  |
|-----------|--|
| 2013-2014 | Dépôt d'un projet de loi en vue de son adoption                  |
| 2013-2016 | Si le projet de loi est adopté, coordination de sa mise en œuvre |

### **Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMROT, et le transmettre aux associations municipales**

Les organismes municipaux peuvent conclure tout genre d'ententes avec les communautés autochtones reconnues, notamment avec les conseils de bande. Un inventaire de ces ententes a été effectué en 2006 et a permis de dénombrer plus d'une cinquantaine d'ententes, dans des domaines variés touchant le partage de services et d'équipements, ou encore le partenariat à des fins de développement. Cet inventaire a permis aux municipalités de prendre connaissance de l'ampleur et de la diversité des possibilités offertes en matière d'ententes et de faciliter les échanges entre elles à ce sujet. Il est proposé ici de mettre à jour cet inventaire et de le diffuser.

2014-2015      Inventaire mis à jour et diffusé

### **Proposer, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, des sessions de sensibilisation au monde autochtone à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux**

Depuis plusieurs années, le SAA met à la disposition du personnel des ministères et des organismes du gouvernement des sessions de sensibilisation au monde autochtone. Ces sessions couvrent un ensemble de sujets et donnent une vue d'ensemble des réalités autochtones et des grands enjeux : survol historique, les structures sociopolitiques des communautés, l'évolution du droit autochtone, la consultation des autochtones, les négociations territoriales, la question métisse. Le contenu de la session offerte pourrait être adapté, au besoin, à la clientèle municipale. L'amélioration et la mise à jour des connaissances des acteurs municipaux peuvent contribuer à maintenir des relations harmonieuses entre les municipalités et les communautés autochtones et, notamment, à rendre celles-ci plus fonctionnelles.

2013-2016      Session de sensibilisation organisée chaque année

### **Produire un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire**

Le MAMROT produira un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire. Ce guide de bonnes pratiques permettra de soutenir les élus municipaux qui sont en relation avec des nations autochtones.

2014-2015      Guide produit et diffusé sur le site Internet du MAMROT et lors d'activités particulières

## 2.3. Axe : Les services de proximité

L'offre et la qualité des services de proximité sont généralement considérées comme des critères très importants pour le maintien des populations ou l'établissement de familles sur un territoire donné. Les actions du Ministère entourant cet axe d'intervention visent à soutenir les municipalités dans la mise sur pied de projets structurants, qu'ils soient liés à la prestation de services ou aux infrastructures municipales, notamment par des programmes ou des politiques telles que la Politique nationale de la ruralité.

### Actions

---

#### **Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable**

L'aide financière vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de même que des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites de distribution d'eau potable et d'égouts prioritaires. Les différents programmes permettent non seulement d'assurer la pérennité des infrastructures, mais également de rehausser la qualité de la vie de la population et de contribuer à l'économie des régions du Québec.

2013-2016      Analyse et traitement des demandes d'aide financière effectués en vue d'assurer la réalisation des travaux, selon les programmes en vigueur

#### **Intégrer des critères en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures**

Le MAMROT a mené des travaux afin de réviser certains processus d'octroi d'aide financière aux projets à incidences locales et régionales. Le Ministère souhaite ainsi accroître l'uniformité, l'équité et la transparence dans l'analyse de ceux-ci afin de remplir sa mission et de maintenir ses orientations ministérielles. Dans ce contexte, certains critères, associés à l'OVT, seront considérés dans les procédures d'analyse et de sélection de ces projets.

2013-2014      Critères associés à l'OVT, intégrés dans le processus d'analyse des projets à incidences locales et régionales

#### **Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures relatifs au développement nordique**

L'aide financière vise à permettre aux municipalités, désignées par le gouvernement du Québec comme faisant partie du territoire du développement nordique, de réaliser des projets d'infrastructures afin de répondre aux besoins de développement prioritaires engendrés par le développement nordique. Le soutien financier du Programme d'aide financière dédié au développement nordique est de 200 millions de dollars pour la réalisation de projets municipaux (eau potable, eaux usées et développement économique) relatifs au développement nordique.

2013-2016      Traitement des projets retenus assuré dans le cadre du programme en vue d'assurer la réalisation des travaux rendus possibles par celui-ci.

## 2.4. Axe : Les technologies et les services numériques

Dans notre société, l'accès aux réseaux et aux services numériques est devenu l'une des conditions importantes d'intégration aux collectivités et au monde. Parmi les technologies numériques, Internet haute vitesse, entre autres, représente un outil qui engendre différentes possibilités. Conscient des coûts souvent élevés qu'impose l'implantation de ces solutions technologiques, le Ministère collabore avec les élus et les intervenants socioéconomiques des territoires afin de favoriser la mise en œuvre d'actions efficaces et consensuelles dans le domaine.

### Actions

---

#### Accroître la couverture numérique du Québec en finalisant la mise en œuvre du programme Communautés rurales branchées

Le programme Communautés rurales branchées vise à appuyer les projets qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet haute vitesse de qualité analogue<sup>1</sup> et à coût comparable au service offert en milieu urbain, et ce, en utilisant des réseaux filaires, sans fil et parfois même satellitaires. Les municipalités, les regroupements de municipalités, les MRC, les conseils de bande, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives de solidarité ou de consommateurs dont la mission est axée sur l'offre de service Internet haute vitesse à des citoyens, des organismes et des entreprises, constituent les organismes admissibles.

2013-2014      Nouveaux projets Internet haute vitesse appuyés par le programme

## 2.5. Axe : Le virage écoresponsable

La prise en compte de la dimension environnementale est incontournable afin d'assurer la vitalité et le développement durable des territoires. Des modes de développement innovants et responsables, qui permettent le maintien de l'équilibre écologique et protègent l'environnement, doivent être préconisés. À cette fin, le Ministère entend contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Stratégie qui consiste à « soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable ».

### Actions

---

#### Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable

Le Ministère prépare une collection de guides afin de présenter, à l'aide d'exemples concrets, des concepts innovateurs permettant de planifier et d'occuper les territoires de façon dynamique et respectueuse de l'environnement, tout en prenant en compte les besoins des collectivités et en contribuant à la prospérité du Québec. Ces guides s'adressent tout particulièrement aux professionnels de l'aménagement du territoire et aux acteurs du milieu municipal à qui ils fournissent des références pour favoriser l'aménagement durable du territoire.

---

1 On entend par « qualité analogue » une vitesse de téléchargement minimale de 1,5 Mbps et une capacité mensuelle de transfert qui ne doit pas être inférieure à la moyenne canadienne de consommation évaluée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le Rapport de surveillance des communications de l'année précédant la demande d'aide

Les thématiques abordées dans ces guides se rapportent aux enjeux de l'heure et pourront, par exemple, concerner les éco-parcs industriels et les écodistricts d'affaires, l'agriculture urbaine, le marketing des territoires, la culture et le développement, la mixité sociale des territoires et la pollution lumineuse.

Par ailleurs, la Direction régionale de la Mauricie produira un guide et effectuera une tournée des MRC de son territoire en vue de renforcer l'accompagnement gouvernemental et de mieux outiller les territoires pour leur aménagement et leur développement intégrés.

2013-2016 Guide produit et diffusé chaque année

### **Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable**

Cette action vise à inciter les organismes municipaux et régionaux à entreprendre des démarches intégrées de développement durable et à les accompagner en ce sens. Cette démarche se définit comme un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'un territoire et de la collectivité qui l'habite.

Le Ministère envisage de mettre en ligne, au printemps 2013, un site Internet proposant un éventail d'outils utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques durables. Ce site Internet sera ensuite enrichi de manière continue. De plus, des activités d'information et de sensibilisation seront menées de façon à faire connaître les outils développés.

2013-2014 Site Internet mis en ligne et tenue de quatre activités de sensibilisation concernant les démarches intégrées de développement durable

2014-2015 Contenu ajouté au site Internet et sondage réalisé sur les démarches intégrées de développement durable des organismes municipaux et régionaux

2015-2016 Contenu ajouté au site Internet et profil des démarches intégrées de développement durable des organismes municipaux et régionaux produit à l'aide des données obtenues par le sondage

### **Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable souscrit aux principes de gestion intégrée de l'eau qui ont conduit et contribuent à un resserrement des politiques relatives à l'eau un peu partout dans le monde, et cela, dans une perspective de développement durable. Cette stratégie vise notamment à donner aux municipalités les outils nécessaires pour qu'elles bénéficient d'un état clair des usages de l'eau sur leur territoire et qu'elles puissent se situer par rapport aux normes et standards reconnus. La Stratégie propose donc aux municipalités d'entreprendre une démarche structurée et progressive afin d'atteindre les objectifs de réduction de l'usage de l'eau dans une perspective de développement durable.

2013-2016 Guides et outils mis à la disposition des municipalités

Suivi des résultats obtenus effectués et information transmise aux municipalités

## 2.6. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales

### Axe : Les relations avec les nations autochtones

#### **Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake**

Afin de favoriser la collaboration et la cohabitation harmonieuse, la Direction régionale de la Montérégie travaillera activement à la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration entre la MRC de Roussillon, la conférence administrative régionale (CAR) de la Montérégie, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake. Ce lieu d'échanges permettra notamment de discuter de problématiques ou de dossiers communs.

- |           |   |
|-----------|---|
| 2013-2014 | En collaboration avec le SAA, organisation d'une séance de sensibilisation en matière d'affaires autochtones pour les membres de la CAR<br><br>Présentation de la planification stratégique de l'organisme de développement économique de la communauté mohawk de Kahnawake aux membres de la CAR |
| 2014-2015 | Coordination de la mise en place des mécanismes de collaboration et de concertation   |

### Axe : Les services de proximité

#### **Évaluer l'offre de services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue**

En raison de l'importance que revêtent les services de proximité, particulièrement pour les plus petites collectivités, la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, coordonne une démarche régionale visant à dresser un profil de ces services et à établir des modèles pertinents pour en assurer la pérennité. Au terme de cette analyse, la région pourra avoir une idée du panier de services de proximité de base visant au maintien d'une bonne qualité de la vie dans les milieux, le tout pouvant ensuite inspirer d'autres régions.

- |           |   |
|-----------|---|
| 2013-2014 | Profil des services de proximité offerts dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue réalisé  |
| 2014-2015 | Identification et documentation des expériences réussies de maintien ou de mise en place de services de proximité au Québec et ailleurs<br><br>Partage de l'information sur le panier de base et les expériences réussies avec les agents de développement et les élus de la région |
| 2015-2016 | Collaboration à la mise en place d'un plan d'action pour renforcer les services de proximité dans les milieux intéressés  |

## **Axe : Le virage écoresponsable**

### **Parfaire les connaissances entourant la qualité des plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue**

Dans un souci de préserver la qualité de la ressource, la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue collabore, entre autres, avec les territoires et les riverains des divers plans d'eau afin de documenter les meilleures pratiques de préservation et de protection. Ces renseignements seront diffusés afin de mieux soutenir les démarches des riverains et des intervenants qui se mobilisent pour l'amélioration de leur plan d'eau.

- |           |   |
|-----------|---|
| 2014-2015 | En collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda, documentation des façons de faire mises en place par celle-ci pour accompagner et soutenir les associations de riverains |
| 2015-2016 | Événement élaboré et tenu afin de faire connaître aux autres MRC les meilleures pratiques et les inciter à les adopter  |



### 3. ORIENTATION : AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES

La participation des élus, la concertation des différents acteurs socioéconomiques et la cohérence de l'action sont autant d'éléments qui favorisent le développement économique d'un territoire, mais également soutiennent la participation des citoyens, se traduisant bien souvent par une culture entrepreneuriale forte. C'est dans cette optique que le Ministère contribue, par diverses mesures, au développement économique des communautés.

#### 3.1. Axe : Le développement économique

En 2007, la responsabilité gouvernementale de l'économie sociale a été confiée au MAMROT. Le ministre a ainsi la responsabilité d'élaborer les orientations et les stratégies gouvernementales favorisant le développement de l'économie sociale et d'en assurer la mise en œuvre. N'intervenant que dans de rares occasions auprès de l'entreprise privée<sup>2</sup>, les actions du Ministère visent plus particulièrement le soutien de l'entrepreneuriat collectif.

##### Actions

---

##### Déposer un projet de loi-cadre sur l'économie sociale

Le ministre déposera à l'Assemblée nationale un projet de loi-cadre sur l'économie sociale. Celui-ci vise à reconnaître la contribution particulière de l'économie sociale à l'économie et à la société québécoise, ainsi qu'au développement des communautés. Il soutiendra également les changements juridiques et administratifs appropriés afin de favoriser un accès équitable aux diverses mesures et aux différents programmes gouvernementaux offerts aux entreprises d'économie sociale. Par ailleurs, le projet de loi-cadre prévoira l'adoption d'un plan d'action gouvernemental en économie sociale.

2013-2014	Projet de loi-cadre déposé
	Proposition de plan d'action gouvernemental en économie sociale déposé
2013-2016	Le cas échéant, coordination de la mise en œuvre de la loi-cadre et du plan d'action gouvernemental

---

2 À l'exception de la mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité et de certaines ententes spécifiques.

### **Soutenir la réalisation de projets d'immobilisation des entreprises collectives**

Le Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) vise à soutenir la réalisation de projets d'immobilisation des entreprises collectives, puisque celles-ci ont des besoins spécifiques en matière d'infrastructures. Plusieurs d'entre elles souhaitent apporter des améliorations aux bâtiments qu'elles possèdent ou devenir propriétaires de bâtiments qui sont nécessaires à leur développement ainsi qu'à la réalisation de leur mission et de leur finalité sociale. Ce programme dispose d'une enveloppe de 10 millions de dollars et 16 projets ont été soutenus à ce jour.

2014-2015      Soutien apporté, au terme du programme, à 80 projets dans l'ensemble des régions du Québec

### **Réaliser des initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives**

Les Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives visent à encourager les organismes publics et municipaux à s'approvisionner en biens et en services produits par des entreprises collectives, notamment par le biais de la campagne de promotion intitulée « L'économie sociale : J'achète! ».

2013-2014      Placements publicitaires effectués dans le cadre de la campagne de promotion « L'économie sociale : J'achète! »

Trousses d'information transmises aux responsables de l'approvisionnement dans les organismes publics et municipaux et aux entreprises collectives

Cinq déclarations d'engagement à l'achat public chez des entreprises collectives signées par les organismes publics et municipaux

2014-2015      Pertinence évaluée de renouveler les Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives

## **3.2. Axe : Les territoires à revitaliser**

Certaines municipalités connaissent des problèmes de développement et de vitalité qui se caractérisent par la faible qualité, voire la détérioration de leur cadre de vie. C'est pourquoi le gouvernement et les élus, comme les organismes des milieux concernés, doivent continuer à fournir des efforts particuliers pour appuyer la relance économique, rétablir la qualité de la vie et améliorer le cadre de vie dans les milieux désignés à revitaliser.

Pour ce faire, le MAMROT assure notamment la mise en œuvre du Plan gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. Dans le cadre de ce plan, les directions régionales du Ministère jouent un rôle clé afin de favoriser la concertation et la réalisation d'actions porteuses et structurantes dans les milieux.

Par ailleurs, les actions suivantes présentent les démarches entreprises par le MAMROT pour développer de nouveaux outils afin de mieux accompagner les communautés dans leurs démarches de revitalisation.

## Actions

---

### Identifier les territoires à revitaliser avec un nouvel indice

Les municipalités dites « dévitalisées » étaient identifiées à l'aide d'un indice de développement basé sur sept statistiques issues du recensement canadien, donc disponibles seulement tous les cinq ans. La conception d'un indice analogue avec le concours de l'Institut de la statistique du Québec, qui sera disponible à des intervalles plus rapprochés, est en voie d'être finalisée. Cet indice portera le nom d'« indice de vitalité économique ».

2013-2014      Indice de vitalité économique rendu public

### Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice

L'« indice de vitalité sociale » vise à permettre aux communautés d'autoévaluer leur vitalité sociale selon cinq dimensions d'analyse : la participation sociale, l'engagement civique, les réseaux sociaux et de soutien, l'aspect de réciprocité, la confiance, la sécurité et finalement, l'aspect d'appartenance et d'identité. Le Ministère s'est ainsi adjoint les services de la Chaire de recherche du Canada en développement rural de l'Université du Québec à Rimouski afin de concevoir un outil, sous forme de questionnaire, servant à établir l'indice de vitalité d'une communauté donnée.

2013-2014      Outil développé afin de mettre à la disposition des communautés, dans le cadre de la prochaine Politique nationale de la ruralité, l'instrument de mesure servant à établir l'indice de leur vitalité sociale

## 3.3. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales

### Axe : Le développement économique

#### Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Afin de stimuler le développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement a mis en place, à l'automne 2012, un comité ministériel qui a pour mandat, entre autres, d'élaborer une stratégie d'intervention gouvernementale. La Direction régionale collabore étroitement aux travaux en favorisant notamment la mobilisation des principaux intervenants et en participant à la détermination des priorités d'action.

2013-2014      Soutien à l'élaboration de la Stratégie apporté

2014-2016      Accompagnement des intervenants dans la mise en œuvre de la Stratégie

### **Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie**

La Direction régionale de la Mauricie collabore et fournit un soutien technique dans l'accompagnement des municipalités dévitalisées de la région, dans une démarche de développement local, ayant comme but, entre autres, de favoriser l'emploi et la culture entrepreneuriale. Grâce aux diverses sources de financement, dont les programmes du MAMROT, et à la collaboration de plusieurs ministères et de la CRÉ, des projets ont été mis sur pied, en regard notamment des services de proximité. Ce partenariat, maintenant bien établi, permet d'engager un processus de transfert d'expertises. Ainsi, l'accompagnement particulier des démarches de développement local diminuera au profit de l'élaboration d'outils d'intervention et de leur transmission aux intervenants.

- 2013-2014      Boîte à outils, permettant de transférer les processus d'intervention (municipalité, citoyens, organismes locaux et régionaux) en dévitalisation aux intervenants territoriaux et municipaux, réalisée
- Formation des intervenants territoriaux achevée
- 2014-2015      Formation des intervenants municipaux achevée

### **Coordonner les travaux du Comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina**

La Direction régionale de la Côte-Nord coordonne un comité formé d'intervenants du milieu ainsi que de directions régionales de différents ministères afin d'accompagner le milieu dans sa démarche de revitalisation. Grâce à cette concertation, des solutions concrètes ont vu le jour. Une aide temporaire a, entre autres, été accordée pour permettre aux travailleurs visés par la fermeture d'une usine de transformation locale de travailler au cours de la saison estivale en attendant la réalisation du projet de relance. Également, cette concertation a permis de mettre sur pied un comité local de développement, et une coopérative est en cours de formation.

- 2013-2016      Coordination en continu des travaux du comité

### **Axe : Les territoires à revitaliser**

#### **Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse**

La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches coordonne une approche de gouvernance territoriale partagée et élabore, avec les partenaires, le concept d'intercommunalité en fonction du territoire. Les réflexions facilitent une réelle concertation où les liens établis entre les municipalités permettent de réaliser des projets communs, même si ceux-ci ne sont pas réalisés spécifiquement dans leur municipalité. Par la même occasion, cette collaboration permet à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à plusieurs services de proximité.

- 2013-2016      Soutien à la mobilisation, à la concertation et à la réalisation de projets offert au sein des quatre municipalités dévitalisées

### **Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur**

Une meilleure connaissance de la tenure et de l'utilisation du territoire faciliterait la prise de décision quant aux projets de développement qui pourraient se réaliser, particulièrement dans les milieux dévitalisés. La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités et la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, a entrepris de parfaire ces connaissances.

- 2013-2014      Inventaire et profil dressés
- 2014-2015      Pistes de solution et d'action définies
- 2015-2016      Projets pilotes de mise en valeur du territoire élaborés dans au moins deux secteurs comportant des municipalités dévitalisées

### **Déployer et mettre en œuvre le projet pilote « Corvée collective de revitalisation pour trois MRC du Lac-Saint-Jean »**

La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean participe au déploiement d'une expérience pilote dans trois municipalités dévitalisées du Lac-Saint-Jean, soit Lamarche, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Saint-Edmond-les-Plaines. L'objectif du projet est d'intéresser les communautés, notamment celles qui font face à la dévitalisation, à prendre en main la revitalisation de leur cadre visuel et bâti.

Les trois MRC du Lac-Saint-Jean, promotrices du projet pensent ainsi inciter les milieux à se donner une vision collective et à susciter l'émergence de comités et de projets porteurs pour chacune des communautés.

- 2013-2016      Accompagnement des communautés complété  
Transmission de la méthode développée aux autres municipalités dévitalisées

## 4. ORIENTATION : AGIR EN SYNERGIE

Pour atteindre les objectifs de la Stratégie, il est essentiel que le gouvernement du Québec et ses partenaires des mondes municipal, régional et métropolitain agissent davantage en synergie. Par les actions inscrites dans cette orientation, le Ministère vise à accroître ses efforts, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés de même qu'avec ses partenaires, afin de mieux répondre aux besoins particuliers des différents territoires, tout en respectant l'autonomie et les responsabilités des différentes instances.

### 4.1. Axe : La capacité d'action des collectivités

La capacité d'action des instances et des collectivités locales, supralocales et régionales doit être renforcée pour qu'elles soient parties prenantes de la vitalité de leur territoire et plus en mesure de prendre des initiatives pour mieux y habiter et en vivre. À cette fin, le Ministère entend notamment moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme, améliorer les outils financiers mis à la disposition des instances municipales et favoriser la décentralisation de même que la mise en œuvre des priorités territoriales.

#### Actions

---

##### **Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Les prochaines années seront notamment consacrées à la poursuite des travaux visant à moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme de manière à améliorer la convergence entre les intentions d'aménagement et celle de développement régional afin de mieux appuyer l'occupation et la vitalité des territoires. Dans ce cadre, le Ministère entend, entre autres, proposer la mise en ligne d'un manuel sur l'aménagement et l'urbanisme au Québec visant à développer, à vulgariser et à diffuser la connaissance inhérente à l'adoption de pratiques durables en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2013-2016	Proposition de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) déposée
	Le cas échéant, contribution à la mise en œuvre de la Loi en accompagnant les différents ministères et organismes concernés
2014-2015	Manuel produit et mis en ligne

**Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et péri-métropolitain en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain actuel<sup>3</sup>**

Afin de concourir à un aménagement plus durable du territoire, il importe d'encourager le recours à des modes d'urbanisation qui permettront de concrétiser les orientations du gouvernement visant notamment à rentabiliser les infrastructures en place, à consolider le cadre bâti et à favoriser l'utilisation du transport en commun de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, il est essentiel que les actions gouvernementales contribuent à renforcer l'application des différentes mesures de développement durable prévues dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans cette optique, le MAMROT participera, entre autres, activement aux travaux de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMAD) qui se veut un lieu de concertation clé pour assurer l'efficacité de l'action publique, particulièrement dans les champs de compétence partagés entre les instances gouvernementales et métropolitaines, en vue du développement durable de la région.

Par ailleurs, l'application de mesures rigoureuses de gestion de l'urbanisation sur le territoire de la CMM ne doit pas avoir pour effet d'entraîner, par ricochet, l'étalement de l'urbanisation au-delà des limites territoriales de la Communauté, dans les territoires de MRC où les choix et les dispositions réglementaires en matière d'aménagement seraient différents. C'est l'objet de l'orientation 10 inscrite à l'Addenda aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la région métropolitaine de Montréal, qui assure l'arrimage des planifications métropolitaine et péri-métropolitaine pour mieux contenir le phénomène de l'étalement urbain et qui s'applique aux MRC dont le territoire est adjacent à celui de la CMM ou qui y sont partiellement incluses.

- |           |  |
|-----------|--|
| 2013-2015 | Mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC métropolitaines et des outils d'urbanisme des municipalités concernées, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme   |
| 2013-2016 | Mise en œuvre du PMAD par l'application des principes de développement durable, tels que la densification du territoire et le redéveloppement <sup>4</sup> du cadre bâti, qui font partie intégrante des orientations du gouvernement en matière d'aménagement |
|           | Participation aux rencontres de la TQMMAD et contribution à ses travaux, plus particulièrement en ce qui regarde l'aménagement du territoire   |

3 Cette action s'inscrit également dans les axes « Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine » et « Un aménagement métropolitain durable » sous l'orientation « Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

4 Le redéveloppement est la modification de la fonction d'un site. Il peut s'agir par exemple de la transformation d'un bâtiment industriel en habitation

## Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Dans un contexte où plusieurs nouvelles préoccupations font surface telles que l'adaptation aux changements climatiques, les liens entre la forme urbaine et la santé des populations, les défis liés à l'occupation et à la vitalité des territoires, il apparaît essentiel de réviser et de renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Le Ministère coordonne cet exercice qui implique la collaboration de tous les ministères concernés par l'aménagement du territoire, de même que du milieu municipal.

2014-2015      Orientations gouvernementales révisées

## Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation<sup>5</sup>

Le ministre déposera à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi-cadre sur la décentralisation à l'automne 2013. Sur la base de celui-ci, le Ministère poursuivra la consultation des partenaires et des ministères ainsi que des organismes concernés en vue du dépôt d'un projet de loi-cadre. Le nouvel outil législatif permettra de clarifier, de baliser et d'encourager la décentralisation pour renforcer l'autonomie municipale, la qualité des services aux citoyens et le développement territorial. Ce projet de loi-cadre visera notamment à donner des moyens accrus et à mieux outiller les collectivités afin de favoriser la mise en œuvre d'initiatives territoriales novatrices.

2013-2014      Avant-projet de loi et projet de loi déposés

2014-2016      Le cas échéant, mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre

## Améliorer le cadre de financement des municipalités

Cette action s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'Entente 2007-2013 sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal. Cette entente encadre les relations financières du milieu municipal avec le gouvernement.

2013-2014      Nouvelle Entente Québec-Municipalités conclue

2013-2016      Cadre de financement des municipalités amélioré

## Conclure une entente de gestion actualisée avec les conférences régionales des élus

Lors de la mise en place des CRÉ en 2004, une entente de gestion a été conclue avec ces dernières afin notamment de préciser leur rôle et leurs responsabilités. Au cours des dernières années, les CRÉ se sont vu confier de nombreux mandats et plusieurs avenants se sont greffés à l'entente de gestion initiale. Dans ce contexte, il a été convenu que des travaux seront menés conjointement par le Ministère et les CRÉ pour analyser l'entente de gestion actuelle et définir les pistes d'amélioration possibles.

2013-2014      Entente de gestion actualisée conclue avec chaque CRÉ

---

5 Des travaux seront également menés relativement à l'axe « L'action conjointe autour des priorités des collectivités » dans le cadre de cette action.



## 4.2. Axe : La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Plusieurs ministères et organismes du gouvernement québécois, dont le MAMROT, interviennent directement ou indirectement sur les territoires. Il importe que ces ministères et organismes participent, de façon cohérente, à l'occupation et à la vitalité de tous les territoires. Dans cette optique, le Ministère propose diverses actions qui visent à favoriser la célérité d'action du gouvernement sur des questions régionales, avec le concours de ses directions régionales notamment, et à livrer plus efficacement des services qui sont adaptés aux citoyens.

### Actions

---

#### **Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec**

Sous la présidence du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD) regroupe les ministres responsables des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, de même que le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la mairesse de la Ville de Lévis et les préfets des trois MRC du territoire. Cette table constitue un lieu de concertation sur les enjeux propres à la région métropolitaine de Québec. Elle permettra d'établir des priorités d'intervention et d'assurer l'efficacité de l'action publique en vue du développement durable de la région, particulièrement dans les champs de compétence partagés entre les instances gouvernementales et métropolitaines.

Le Ministère entend contribuer d'une manière importante aux travaux de la TQQMAD de même qu'il entend soutenir la mise en œuvre du PMAD entré en vigueur le 20 juin 2012.

2013-2016      Mise en place du comité technique Québec-CMQ et poursuite de ses travaux pour soutenir la mise en œuvre du PMAD et le travail de concertation de la TQQMAD

Organisation d'au moins deux rencontres de la TQQMAD par année

Prise en compte des enjeux métropolitains dans le cadre de la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

Soutien financier apporté à la mise en place des trames verte et bleue

### **Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires**

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confère à la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) le mandat de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou entreprises du gouvernement visés par la Loi sur le vérificateur général (R.L.R.Q., chapitre V-5.01) et la cohérence de leurs actions, particulièrement en matière d'OVT. C'est dans un souci d'efficacité et d'efficience dans la réalisation de son mandat que des consultations ont été amorcées auprès des membres de la TGAT afin de mener une réflexion sur le mode de fonctionnement de cette instance de concertation et sur les nouvelles responsabilités qui pourraient lui être confiées.

2013-2014	Consultations des membres de la TGAT menées
2014-2015	Le cas échéant, mode de fonctionnement précisé et nouvelles responsabilités conférées à la TGAT

### **Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires**

Les ministres responsables des régions (MRR) sont appelés à jouer un plus grand rôle en matière d'OVT depuis l'entrée en vigueur de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ceux-ci doivent favoriser la concertation et la cohésion de tous les acteurs intéressés pour stimuler les diverses interventions dans la région dont ils ont la responsabilité. Dans ce cadre, le MAMROT, en collaboration avec les CAR et les CRÉ, leur fournira un outil de suivi des enjeux régionaux en OVT.

2014-2015	Outil de suivi des enjeux régionaux en OVT, à l'intention des MRR, développé
2015-2016	Outil de suivi régional mis à jour

## **Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires**

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT depuis l'entrée en vigueur de la LAOVT. Il est d'ailleurs prévu qu'un décret soit rédigé pour renforcer le rôle de ces instances. Jusqu'à ce qu'un nouveau décret soit adopté, les responsabilités prévues dans le dernier décret<sup>6</sup> s'appliquent (R.L.R.Q., art. 21). Les nouvelles responsabilités qui seront attribuées aux CAR consisteront notamment à contribuer à l'élaboration des plans quinquennaux de développement des CRÉ et à collaborer au développement d'un outil de suivi des enjeux régionaux à l'intention du ministre responsable de la région. Des consultations ont été amorcées au sein des CAR pour échanger sur le mode de fonctionnement et sur les nouvelles responsabilités qui pourraient être confiées aux CAR.

2013-2014	Consultations menées au sein des CAR à propos de leur mode de fonctionnement et de leurs responsabilités
2014-2015	Projet de décret sur le rôle des CAR déposé au Conseil des ministres
2015-2016	Suivi de la mise en œuvre des différentes dispositions inscrites dans le décret promulgué, le cas échéant

## **Proposer un nouveau processus de conclusion des ententes spécifiques**

Le MAMROT coordonne, au sein de l'appareil gouvernemental, les travaux entourant l'élaboration et la conclusion des ententes spécifiques<sup>7</sup>. Bien qu'apprécié des partenaires, cet outil a fait l'objet de critiques au cours des dernières années, notamment en ce qui a trait à la lourdeur administrative qui y est associée. Le Ministère entend donc proposer un nouveau mécanisme afin de rendre cet outil plus simple et efficace.

2013-2014	Nouveau processus mis en œuvre et soutien, au besoin, des CRÉ, des ministères et des organismes  Trousse d'information et d'accompagnement développée à l'intention des différentes parties concernées par le processus de conclusion des ententes spécifiques
2014-2016	Au besoin, soutien offert en continu aux CRÉ, aux ministères et aux organismes

6 La première CAR a été créée par décret en 1968. Le décret 107-2000 a permis d'instituer les CAR officiellement et d'uniformiser les mandats de chacune d'entre elles. Chaque région administrative du Québec dispose d'une CAR.

7 Une entente spécifique est une convention prévue dans la Loi sur le MAMROT qui associe une CRÉ et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux, notamment pour concrétiser des priorités régionales de développement et soutenir la mise en œuvre de son plan quinquennal, ou pour la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités en vue d'adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales.

### **Fournir aux CRÉ un document de soutien pour favoriser l'intégration des principes de l'occupation et de la vitalité des territoires et du développement durable dans les plans quinquennaux de développement**

Les CRÉ sont invitées à concourir à l'atteinte des objectifs de l'OVT tout en considérant ses principes, en plus de tenir compte du développement durable dans leur plan quinquennal de développement. En collaboration avec les CRÉ, le MAMROT produira et diffusera un document de soutien à cet effet.

2013-2014 Document de soutien à l'intention des CRÉ produit et diffusé

2014-2016 Au besoin, soutien offert aux CRÉ pour l'intégration de l'OVT dans leurs activités

## **4.3. Exemples d'actions structurantes réalisées par les directions régionales**

### **Axe : La capacité d'action des collectivités**

#### **Accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux**

Les directions régionales du MAMROT, en concertation avec les acteurs gouvernementaux et socioéconomiques des milieux, apportent un soutien à plusieurs MRC afin de faciliter la production de plans d'aménagement des parcs régionaux ainsi que l'accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidants de ces MRC. À titre d'exemple, la Direction régionale des Laurentides appuie les MRC Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut dans la mise en place de parcs régionaux sur leur territoire.

2013-2016 Soutien technique apporté aux MRC dans le développement des parcs régionaux

### **Axe : La cohérence et la célérité d'action du gouvernement**

#### **Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant sur les responsabilités et les activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec**

La Direction régionale du Centre-du-Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la CRÉ du Centre-du-Québec et Loisir Sport Centre-du-Québec s'unissent pour analyser les responsabilités et les activités des ministères et des organismes gouvernementaux en matière de loisir et de sport qui ont une influence sur le développement du Centre-du-Québec. Les travaux porteront également sur les possibilités de régionalisation des différents programmes de ce secteur d'activité. À cet égard, le président de la CAR est appelé à jouer un rôle majeur, tant pour favoriser la contribution des ministères et des organismes à cet exercice que pour partager son expertise en matière de régionalisation. Ce dossier prend la forme d'un projet pilote qui permettra d'évaluer les retombées de cette nouvelle approche et de procéder, le cas échéant, à la régionalisation de certaines responsabilités et activités gouvernementales.

2013-2015 Soutien à la réalisation du projet pilote

Transfert de l'expertise réalisé

### **Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord**

En raison de l'accroissement de l'exploitation minière et hydroélectrique dans la région de la Côte-Nord, les différentes directions régionales des ministères ont eu à faire face à un accroissement des demandes d'accompagnement de la part des différents milieux sociaux et économiques. Les municipalités touchées par la recrudescence des activités économiques ont réclamé du soutien pour mieux adapter l'action gouvernementale aux spécificités territoriales. En réponse à cette situation, la Direction régionale du MAMROT a proposé le regroupement de huit directions régionales de ministères et d'organismes gouvernementaux, qui se sont associés à la CRÉ, afin de constituer le Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord.

Relevant de la CAR et coprésidé par les directions régionales du MAMROT et du ministère des Ressources naturelles, le comité coordonne l'action gouvernementale en région, accompagne les collectivités dans la concrétisation des projets et apporte un soutien approprié aux communautés qui doivent composer avec les nombreux défis qui découlent du développement accéléré.

2013-2014      Coprésidence du Bureau régional de coordination

## 5. CONCLUSION

Au total, le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2013-2016 contient 44 actions qui permettront au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de concourir à la réalisation de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les actions proposées dans ce plan viennent en appui aux interventions mises en place par les citoyens, les élus et les acteurs socioéconomiques. Elles visent à favoriser l'engagement de l'ensemble des intervenants au développement de leur territoire.

La mise en œuvre de ce plan se fera dans un souci de synergie, d'efficacité et de cohérence des actions ministérielles afin de collaborer au développement des potentiels de chaque territoire.

Le rapport annuel de gestion du Ministère fera mention du suivi de la mise en œuvre des actions et sera l'occasion pour le MAMROT, compte tenu du caractère évolutif du plan d'action, de le réviser au besoin. Ainsi, le Ministère sera en mesure de mieux adapter ses interventions au profit d'un meilleur soutien aux collectivités.

Par ailleurs, en vertu de la LAOVT, le MAMROT doit présenter au gouvernement, annuellement, un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie et un rapport de cette mise en œuvre à l'occasion de la révision de cette dernière. Ceux-ci permettront de dresser un profil global de l'évolution de l'OVT au Québec en présentant notamment les actions des ministères et des organismes visés par la Loi et en référant aux données statistiques liées aux indicateurs d'OVT.

En définitive, les actions prévues dans ce plan indiquent les voies qui sont privilégiées par le Ministère en matière d'OVT afin de favoriser l'enrichissement collectif et la qualité de la vie de l'ensemble des citoyens du Québec.

## ANNEXE 1

### LISTE DES AXES D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES QUI INTERPELLENT PLUS PARTICULIÈREMENT LE MINISTÈRE

Orientations	Actions du MAMROT	Axes d'intervention	Objectifs		
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	✓	La fierté d'appartenir à une collectivité	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel		
		L'accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés)	Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles Favoriser la qualité des relations interculturelles Promouvoir le retour des jeunes		
	✓	Les relations avec les nations autochtones	Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours		
	✓	Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport)		
		L'habitation et le milieu de vie	Adapter l'offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle Densifier les pôles urbains ou ruraux Favoriser des milieux de vie sûrs		
			La mobilité durable	Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de GES Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures	
	✓			Les technologies et les services numériques	Parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet à haute vitesse
	✓			Le virage écoresponsable	Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l'urbanisation, gestion durable de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée)

Orientations	Actions du MAMROT	Axes d'intervention	Objectifs	
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	✓	Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme)	Soutenir la modernisation de la structure industrielle Accroître la compétitivité des entreprises Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif (MAMROT pour certains secteurs)	
		La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée	
		Les territoires à revitaliser (la solidarité et l'inclusion sociale)	Agir pour relancer les secteurs à revitaliser	
AGIR EN SYNERGIE	✓	La capacité d'action des collectivités (le partage de l'information et des connaissances et l'habilitation à la gestion sur les terres du domaine de l'État)	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités	
			La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision
				L'action conjointe autour des priorités des collectivités
	RELEVER LES DÉFIS PROPRES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	✓	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal
✓		Un aménagement métropolitain durable	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation	
		Des instances territoriales mieux articulées	Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance	



## ANNEXE 2

### PRINCIPES EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES QUI DOIVENT GUIDER LES MINISTÈRES ET ORGANISMES CONCERNÉS PAR LA LOI POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Voici les principes qui, en sus de ceux du développement durable, dont celui de la subsidiarité, guident l'action des ministères et organismes concernés.

**«le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise»** : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. De par leur nature inclusive, l'occupation et la vitalité des territoires s'adressent donc également aux Autochtones;

**«l'engagement des élus»** : l'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action des personnes élues membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale Crie ou du conseil d'une commission scolaire;

**«la concertation»** : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires;

**«la complémentarité territoriale»** : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités;

**«l'action gouvernementale modulée»** : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;

**«la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires»** : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l'efficacité des décisions et des interventions.

### ANNEXE 3

## SYNTHÈSE DES ACTIONS DU MINISTÈRE SELON LES ORIENTATIONS ET LES AXES D'INTERVENTION

Orientations	Axes d'intervention	Actions
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	1. La fierté d'appartenir à une collectivité	Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR2)
		Mettre à profit les connaissances issues des laboratoires ruraux entrepris dans le cadre de la PNR2
		Élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité (PNR3)
		Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales
	2. Les relations avec les nations autochtones	Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris
		Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMROT, et le transmettre aux associations municipales
		Proposer, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, des sessions de sensibilisation au monde autochtone à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux
		Produire un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire
		Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake
	3. Les services de proximité	Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable
		Intégrer des critères en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures
		Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures en lien avec le développement nordique
		Évaluer l'offre de services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue
	4. Les technologies et les services numériques	Accroître la couverture numérique du Québec en finalisant la mise en œuvre du programme Communautés rurales branchées
	5. Le virage écoresponsable	Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable
		Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable
		Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
		Parfaire les connaissances entourant la qualité des plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue

Orientations	Axes d'intervention	Actions
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	6. Le développement économique	Déposer un projet de loi-cadre sur l'économie sociale
		Soutenir la réalisation de projets d'immobilisation des entreprises collectives
		Réaliser des initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives
		Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
		Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie
		Coordonner les travaux du comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina
	7. Les territoires à revitaliser	Identifier les territoires à revitaliser avec un nouvel indice
		Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice
		Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse
		Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur
		Déployer et mettre en œuvre le projet pilote « Corvée collective de revitalisation pour trois MRC du Lac-Saint-Jean »

Orientations	Axes d'intervention	Actions
AGIR EN SYNERGIE	8. La capacité d'action des collectivités	Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
		Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et péri-métropolitain en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain
		Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire
		Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation
		Améliorer le cadre de financement des municipalités
		Conclure une entente de gestion actualisée avec les conférences régionales des élus
		Accompagner les MRC dans le développement de parcs régionaux
	9. La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec
		Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires
		Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires
		Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires
		Proposer un nouveau processus de conclusion des ententes spécifiques
		Fournir aux CRÉ un document de soutien pour favoriser l'intégration des principes de l'occupation et de la vitalité des territoires et du développement durable dans les plans quinquennaux de développement
		Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant les responsabilités et activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec
		Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord

## ANNEXE 4

### LISTE DES LABORATOIRES RURAUX SELON LES ORIENTATIONS ET LES AXES D'INTERVENTION

Orientations	Axes d'intervention	Titre du Laboratoire rural
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	L'accueil des nouvelles populations	Portes ouvertes sur le Lac
	Les relations avec les nations autochtones	
	Les services de proximité	Le travailleur de rang : une plus-value pour une qualité de vie en milieu rural
		Une communauté apprenante, innovante et solidaire : un modèle porteur de développement rural
		Mon rêve, mon village
		Ma santé en valeur
	Le virage écoresponsable	Groupe de prévention Hans Kai
		H2O des Collines : développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource eau
		Accompagnement et diversification du potentiel agricole en grandes cultures biologiques dans les Hautes-Laurentides
		Modèle de gestion territoriale dans les collectivités forestières du Bas-Saguenay et de Charlevoix
		Modèle de gestion et valorisation intégrée des matières résiduelles : Accroissement de l'autonomie par l'intégration de technologies novatrices

Orientations	Axes d'intervention	Titre du Laboratoire rural
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	Le développement économique	Mise en valeur de la biomasse forestière;
		Forêt communale de Mont-Carmel
		Mise en valeur du potentiel d'exploitation du saule : Saint-Roch-de-l'Achigan
		Grappe énergétique des Coteaux
		Modèle de développement socio-économique à partir d'un produit d'appel distinctif — Brome-Missisquoi
		Coopérative d'entrepreneurs en innovation
		Développement d'une nouvelle source en approvisionnement en litière et combustible
		Contact : laboratoire de développement durable
		Commercialisation des produits forestiers non ligneux
		Accompagnement et diversification du potentiel agricole en grandes cultures biologiques dans les Hautes-Laurentides
		Filière de production durable d'éthanol et d'alimentation bovine à partir du millet perlé sucré et du sorgho sucré
		Renouvellement du savoir-faire traditionnel Atikamekw
		Mise en valeur des produits forestiers non ligneux - MRC L'Islet
		Développement de la filière des petits fruits et des champignons
AGIR EN SYNERGIE	La capacité d'action des collectivités	Projet de paysages : principes, outils et actions
	L'action conjointe autour des priorités des collectivités	Conciliation travail-famille, travail atypique et milieu de vie rural



[WWW.MAMROT.GOUV.QC.CA](http://WWW.MAMROT.GOUV.QC.CA)

*Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire*

Québec 